



## Flash-inFO

### Spécial coronavirus : Un 3<sup>e</sup> CHSCT-M pour mettre l'administration face à ses paradoxes

Ce vendredi 27 mars a eu lieu le **3<sup>e</sup> CHCST-ministériel extraordinaire lié à la crise épidémique** que nous traversons.

Il a été l'occasion de faire préciser à l'administration les consignes et surtout de la mettre face à ses paradoxes.

#### À retenir de ce CHSCT-M :

- le nombre d'agents en télétravail atteint les 60 % dans le pôle ministériel et c'est tant mieux ! Toutefois, ne sont pas inclus dans ce périmètre ministériel les agents de la DGAC et des DDI, ainsi que les agents d'Etablissements sous double tutelle ministérielle. Mais, la consigne reste toujours la **protection maximale des agents de nos ministères en privilégiant le télétravail**. Concernant les cas signalés au MTES-MCTRCT, ils retrouvent la tendance nationale (localisation et pourcentage de contamination).
- **Pour les agents placés en Autorisation Spéciale d'Absence, il n'y aura a priori pas de limitation de durée.** Initialement prévues pour 20 jours maximum, le ministère indique qu'il n'y a pas de raison de les limiter au vu du prolongement du confinement (annoncé juste ensuite par le Premier ministre).
- La **communication du ministère s'intensifie avec un Fil Info spécial** hebdomadaire qui sera le vecteur commun d'information pour tous les agents du pôle ministériel. Dans sa prochaine édition, le ministère indiquera aux agents qui souhaitent rejoindre la réserve civique, ses modalités d'accès et d'inscription ainsi que leur position d'activité.
- Les activités de contrôles sont fortement allégées. La note promise il y a 10 jours a enfin été transmise.

- Dans le cadre des grandes discussions gouvernementales avec les fédérations professionnelles du BTP, **l'administration voudrait relancer les chantiers et interventions dans les DIR**, en faisant appel à la « responsabilité et à la solidarité envers nos concitoyens ». Pour cela le gouvernement entend faire appel au Préfet pour définir les chantiers essentiels à la vie de la nation. **Force Ouvrière**, comme les autres organisations syndicales en CHSCTM, n'est pas dupe ! **Force Ouvrière ne peut en aucun cas cautionner le fait que des agents des DIR soient, à un quelconque moment, amenés à être exposés inutilement pour de viles exigences financières.**
  - De même, **Force Ouvrière** ne peut accepter que des patrons exploiteurs et sans état d'âmes,
  - L'ordonnance du 25 mars permet une suspension des délais d'instruction. **Force Ouvrière** a demandé une analyse de l'évolution des positions administratives des agents de par son application dans les services.
- exposent leurs salariés pour éviter à eux même ou au gouvernement de payer des indemnités de chômage technique.** En effet, comment expliquer ou faire croire aux agents que les chantiers d'entretien courant comme ceux des espaces verts ou de signalisation horizontale, concourent à cet effort national de maintien des activités essentielles. Tout cela allant à l'encontre même des PCA élaborés notamment dans les DIR et **dont nous attendons toujours l'analyse de la DGITM.**
- Sur ce sujet, **le CHSCT-M a pris une position unanime CONTRE la reprise du travail pour les activités non essentielles, en particulier dans les DIR.**
  - Pour en savoir plus, voir le [communiqué commun CGT-FO](#)
  - Une **plateforme d'écoute et de soutien téléphonique** devrait être rapidement mise en place à destination de tous les agents rencontrant des difficultés avec l'assistance des équipes de professionnels de santé.

Un CHSCT-M sera à nouveau convoqué dans quelques jours. D'ici là, **n'hésitez pas à contacter vos représentants locaux pour faire remonter toute question, remarque ou juste pour discuter !**